Synthèse du bilan 2025 – Antenne 18-25

A. Introduction

L'Antenne 18-25 du CPAS de la Ville de Bruxelles, créée en 2024, centralise plusieurs services destinés aux jeunes de 18 à 25 ans afin de répondre à leurs besoins sociaux, académiques et de santé mentale. Elle offre un accompagnement transversal.

La centralisation de différents pôles d'accompagnement au sein de l'Antenne 18-25 a permis de rationaliser l'accès aux services, d'améliorer la coordination entre intervenants et de maintenir la continuité des soutiens. De plus, la MADO, service délocalisé, complète l'offre des services à destination des jeunes.

Toutefois, en raison de l'arrêt du subside fédéral « Bien-être psychologiques des jeunes » en 2025, l'Antenne 18-25 a connu une réorganisation de ses activités liée à la suppression du pôle santé mentale.

Il est à noter que pour l'accompagnement social réalisé avec les étudiants, le présent document dresse un bilan de l'année académique 2024-2025 et non de l'année civile afin de refléter au mieux les besoins et résultats liés à leur parcours d'études.

B. Lignes de conduite et méthodologie

1. Cadre légal

La mission de la Cellule Étudiants s'appuie sur la loi DIS (26/05/2002) :

- Art. 3, 5° : le bénéficiaire doit être disponible pour travailler, sauf raisons de santé ou d'équité (poursuite d'études considérée comme équité).
- Art. 11 §1 : le revenu d'intégration peut être assorti d'un PIIS (Projet Individualisé d'Insertion Sociale et professionnelle), axé sur l'insertion professionnelle ou sociale selon besoins et aspirations de l'étudiant.

2. Conditions d'accompagnement des étudiants

- Utilité des études : L'obtention du CESS est systématiquement soutenu. Les étudiants restent libres quant à leur choix d'études supérieures sauf après deux échecs où l'adéquation avec le marché du travail devient une condition de la dispense à prouver sa disposition à l'emploi pour raisons d'équité.
- Aptitude aux études : Analyse du parcours académique et professionnel antérieur (qu'est ce qui peut être valorisé sur le marché de l'emploi, comment ce parcours peut soutenir les études choisies), accompagnement via soutien scolaire, travail d'orientation,…. Le choix d'études n'est pas jugé, seule la faisabilité l'est.
- Job étudiant : Obligation de prouver des démarches suffisantes de recherches. Des dispenses pour raisons d'équité (problème de santé avéré, seconde session d'examen

trop importante, stages obligatoires,…) peuvent être accordées en critères ou par le Comité Spécial de l'Action Sociale.

3. Organisation et décisions

- Distinction en critères (délégation au service) et hors critères (CSAS).
- Chaque demande est étudiée au cas par cas selon les lignes de conduites.
- Aides complémentaires majoritairement financées par subside PIIS.

4. Retard scolaire et accords études

- Décisions en critères : 1er projet d'études, retard inférieur à 2 ans/cycle ou inférieur à 3 ans au total, Erasmus.
- Décisions hors critères : retard supérieur à 3 ans/cycle ou supérieur à 4 ans au total, évaluation du PIIS au terme de l'année académique, aide financières.
- Accords à titre exceptionnel : autorisation unique de réinscription après échec, engagement à valider tout le programme, suivi renforcé et évaluation d'un plan d'action avec le référent études.

5. Réorientation et poursuite des études supérieures

- Conditions : projet finançable ou pour lequel l'établissement a accepté l'inscription..
- En critères : réorientations finançables si retard inférieur à 3 ans.
- Hors critères : refus sauf situation particulière avec retard supérieur à 3 ans.

6. Séjours Erasmus

Dans le cadre des départs en Erasmus, le maintien du revenu d'intégration durant le séjour fait l'objet d'une analyse au cas par cas. La décision est prise en critères selon différents critères tels que l'adéquation avec le PIIS, les éventuels financements complémentaires et coûts liés au séjour.

Il est à noter que les bourses Erasmus et allocations d'étude sont exonérées dans le calcul du droit à l'intégration sociale.

7. Jobs étudiants et dispenses

- Les démarches de recherches sont obligatoires (15–20 sollicitations, relances, ateliers CPAS).
- Des dispenses peuvent être accordées en critères (santé, stage, Erasmus) ou hors critères (difficultés sociales/familiales).

C. Pôle d'accompagnement des étudiants hors Bruxelles

L'article. 2, §6, de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés prévoit une règle spécifique de détermination de la compétence territoriale d'un CPAS pour les étudiants.

Pour les étudiants majeurs de moins de 25 ans poursuivant des études de plein exercice, le CPAS compétent est celui de la commune où ils sont inscrits comme résidence principale au moment de la toute première demande au CPAS. Cette compétence reste valable pour toute la durée ininterrompue de leurs études, même si aucune aide n'est accordée initialement.

Durant la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, l'Antenne a suivi 327 étudiants domiciliés hors de son territoire, soit 23 de plus que l'année précédente. Ces dossiers proviennent majoritairement des autres antennes sociales et sont transférés à l'Antenne 18-25 suite au changement de domicile. Ces transferts sont souvent liées à une mise en autonomie des étudiants.

Parmi les étudiants hors-Bruxelles :

- plus de 60 % bénéficient du taux isolé,
- 87 % sont inscrits dans l'enseignement supérieur
- 80 % vivent en Région bruxelloise.

D. Pôle accompagnement aux études (Cellule Etudiants)

1. Données quantitatives et qualitatives

L'Antenne 18-25 a suivi 3056 étudiants durant l'année académique 2024-2025, enregistrant une hausse de près de 11% par rapport à l'année précédente (2747 en 2023-2024) dans un contexte de précarisation croissante liée à l'augmentation du coût de la vie et aux nouvelles mesures gouvernementales sur le Revenu d'Intégration (RI).

Sur cette période, 554 nouveaux dossiers ont été ouverts et 265 clôturés. La différence avec l'effectif réel s'expliquant par la réactivation de dossiers existants.

La répartition par âge montre que la majorité des étudiants soit 93,7 % sont âgés entre 18 et 25 ans.

Nous avons un très faible effectif (seulement 6 étudiants) de moins de 18 ans (5 MENA et une jeune maman). Les plus de 26 ans sont également minoritaires et ne représentent que 6,52% de notre effectif.

Le public féminin est plus représenté (57,25%). Ceci reflète la situation de la population étudiante bruxelloise et s'explique aussi par une précarité plus marquée chez les femmes, notamment pour celles ayant des enfants à charge (39 femmes contre 3 hommes).

2. Cycle d'études

- 74,8 % des étudiants sont de l'enseignement supérieur,
- 25,2 % du secondaire.

Depuis plusieurs années, l'accompagnement social des étudiants aidés par notre CPAS suivait une répartition d'environ 1/3 pour les étudiants du secondaire et 2/3 pour ceux du supérieur. Cette répartition a évolué au cours de l'année académique 2024-2025 avec une augmentation significative des étudiants du supérieur aidés qui représentent ¾ de notre effectif global.

Nous expliquons cette augmentation par plusieurs hypothèses :

- Le taux de réussite des élèves du secondaire suivis est élevé, ce qui leur permet de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur,
- la hausse des coûts de la vie et donc la perte des capacités de soutien familial,
- la complexité des parcours de nos étudiants qui les maintiennent plus longtemps aux études
- Les difficultés liées à l'autonomie (gestion du budget) et à la santé mentale.

3. Communauté d'enseignement

La majorité de nos étudiants suivent l'enseignement francophone (87,6 %), tandis que les étudiants néerlandophones représentent 12,4 %. Il s'agit principalement des primo-arrivants ou étudiants ukrainiens attirés par des programmes en anglais ou une reconnaissance plus souple des diplômes étrangers par la communauté flamande qu'en FWB.

4. Catégories d'aides

En termes d'aide sociale :

- 77,7% des étudiants bénéficient du statut de cohabitant
- 20 % sont isolés
- 2,3 % ont une famille à charge.

Nous comptabilisons 433 fratries qui ont été suivies principalement composées de 2 ou 3 enfants, un nombre stable par rapport à l'année précédente.

5. Profils et résultats des étudiants du secondaire

L'Antenne 18-25 a accompagné 786 étudiants du secondaire répartis principalement en 5e (303) et 6e (238) années.

Les étudiants (majeurs) encore en 3e et 4e secondaires constituent un public vulnérable avec des parcours scolaire chaotiques ou ont connu un parcours de migration les ayant retardé dans leur scolarité.

En terme de retard scolaire dans l'effectif des étudiants du secondaire, ils sont plus de 65 % avec au moins deux ans de retard scolaire (ils étaient 53% l'année académique précédente).

Néanmoins, le taux de réussite global se situe aux autours de 80 % pour l'ESEC toute année confondue. Parmi les rhétoriciens, 81,8 % ont obtenu leur CESS au terme de l'année 2024-2025.

6. Profils des étudiants du supérieur

Sur 2 268 étudiants suivis :

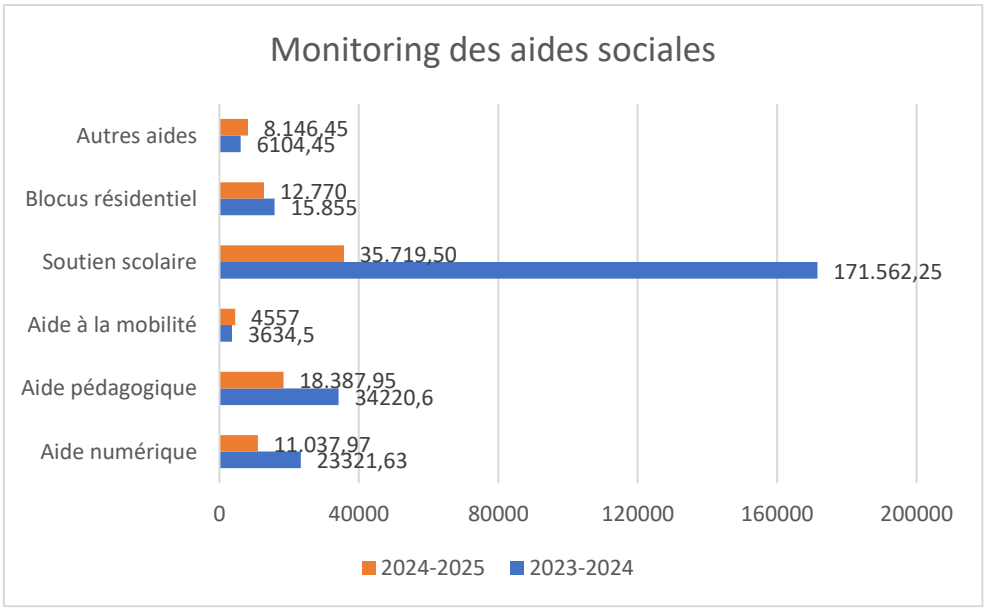
- 48,5 % sont en BAC 1 (soit une diminution de près de 4%)
- 23,4 %sont en BAC 2 (soit une augmentation de près de 6%) ,
- une légère augmentation des étudiants en Master (14,6 %).

Malgré les réformes récentes du décret paysage et la suppression de la réussite partielle, le taux de réussite des ESUP reste stable à 37,7 %.

La finançabilité de nombreux étudiants a été affectée au terme de l'année 2024-2025. Pour l'ensemble de la population étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles, 76 % des recours introduits auprès des établissements ont eu une réponse favorable.

7. Monitoring des aides sociales

Les aides sociales complémentaires de l'Antenne 18-25 visent à soutenir les étudiants dont le revenu d'intégration ne couvre pas l'ensemble de leurs frais d'études, en tenant compte de leurs ressources personnelles et des aides disponibles via leur établissement scolaire. Toutefois, ces aides ont globalement diminué en 2024-2025, notamment pour le soutien scolaire en raison de l'absence de marché public durant plusieurs mois.



8. Focus sur l'orientation

Le travail du choix d'une orientation avant l'entame des études supérieures est une étape cruciale pour maximiser les chances de réussite. Les statistiques montrent que ces étudiants réussissent mieux leur première BAC et terminent plus souvent leur cursus dans les délais.

Lors de la présentation du bilan de l'année dernière, les membres du Comité ont souhaité disposer d'éléments plus concrets sur les résultats de cet accompagnement. Ainsi, au cours de l'année académique 2024-2025, nous avons analysé les résultats des étudiants suivis par la conseillère en orientation lors de l'année 2023-2024 afin de déterminer si cet accompagnement constitue concrètement un levier de réussite pour les étudiants que nous accompagnons.

Notre conseillère en orientation propose des suivis individuels et des ateliers collectifs visant à clarifier les projets, identifier les compétences et aspirations des étudiants, et informer sur l'enseignement supérieur et les parcours professionnels.

L'accompagnement collectif favorise les échanges et l'usage d'outils didactiques, alors que l'accompagnement individuel permet de suivre de manière personnalisée les projets.

A noter, que pour l'année académique 2024-2025, nous avons également mené une collaboration avec la Cité des métiers, qui disposent d'énormément d'outils en la matière, pour assurer une partie des ateliers d'orientations.

Les résultats finalisés présentés dans ce bilan concernent l'accompagnement réalisé au cours de l'année académique 2023-2024. En effet, pour évaluer son impact, il était nécessaire d'attendre la fin de l'année académique.

Ces résultats montrent que 80 % des étudiants ont suivi les recommandations de la conseillère en 2023-2024, avec des trajectoires majoritairement réussies ou stabilisées.

Les projets jugés non pertinents conduisent à un échec dans près de 2/3 des cas, confirmant l'importance d'une analyse fine des prérequis et des capacités de l'étudiant.

Pour 2024-2025, les données intermédiaires confirment des taux similaires d'adhésion aux recommandations, bien que l'évaluation complète des parcours soit encore partielle.

Ces constats soulignent le rôle essentiel du suivi personnalisé et de l'orientation structurée dans la réussite académique et professionnelle des jeunes.

9. L'aide au blocus

Notre CPAS propose deux dispositifs d'aide au blocus :

- les salles d'études, ouvertes aux étudiants de 15 ans et plus avec carte d'étudiant, offrant PC, Wifi et encadrement pendant les périodes de révision,
- le blocus résidentiel en collaboration avec la maison de repos « Aux Ursulines ». Ce dispositif permet aux étudiants vivant dans des conditions peu propices à l'étude de bénéficier de chambres équipées et d'espaces de détente.

En 2024-2025, les salles d'études ont accueilli plus de 10.000 passages d'étudiants.

Pour le blocus résidentiel, nous constatons des retours positifs sur l'amélioration des résultats pour les participants au blocus résidentiel. Certaines familles ont même vu plusieurs enfants profiter de ce dispositif.

10. Conclusion

L'Antenne 18-25 gère un public avec des besoins variés selon le niveau et le parcours. L'accompagnement individualisé combinant suivi social, administratif et pédagogique permet de soutenir la réussite académique malgré les défis liés au retard scolaire et à la précarité financière.

Les aides sociales complémentaires de l'Antenne 18-25 visent à soutenir les étudiants dont le revenu d'intégration ne couvre pas l'ensemble de leurs frais d'études, en tenant compte de leurs ressources personnelles et des aides disponibles via leur établissement scolaire. Toutefois, ces aides ont globalement diminué en 2024-2025, notamment pour le soutien scolaire et l'aide numérique, en raison de l'absence de marché public et d'une réduction des financements.

L'analyse des accompagnements réalisés confirme que le suivi personnalisé et les ateliers d'orientation structurés constituent un levier majeur de réussite académique et professionnelle, en permettant aux étudiants de clarifier leurs projets et d'optimiser leur trajectoire.

E. Pôle Santé mentale

En 2023, le SPP-IS a délivré aux CPAS une subvention pour promouvoir le bien-être des jeunes.

L'objectif de cette subvention était de développer des activités permettant d'améliorer l'inclusion sociale des jeunes , de leur offrir des espaces de participation, et de favoriser l'accès à des services psychologiques ou éducatifs hors du cadre scolaire ou familial.

Dans ce cadre, notre CPAS a choisi d'intégrer un service de santé mentale à l'Antenne 18-25 afin d'enrichir l'offre de services et de renforcer l'accompagnement social.

Concrètement, cela s'est traduit par la mise en place d'accompagnements individualisés et de diverses activités, telles que des ateliers culturels, de la médiation psychoculturelle, des projets de prévention ainsi que des activités collectives et artistiques.

1. La psychologue de première ligne (PPL)

En 2025, 80 jeunes ont effectivement bénéficié d'au moins un premier rendez-vous.
4 ne se sont jamais présentés à leur premier rendez-vous malgré les relances.
5 dossiers sont la poursuite d'une demande de 2023.
13 dossiers sont la poursuite d'une demande de 2024.

Un total de 102 dossiers a donc été traité par la psychologue de première ligne en 2025.

Le stress post-traumatique et l'anxiété restent les problématiques les plus fréquemment rencontrées (80% des dossiers) et à l'origine de la demande chez nos jeunes de 18 à 25 ans.

La collaboration avec la psychologue de 1ère ligne s'est arrêtée en octobre 2025 et elle n'a pas été remplacée au regard du contexte budgétaire. Dès lors, les jeunes suivis par cette dernière ont été orientés vers des structures externes afin d'éviter une rupture dans leur prise en charge.

2. La médiation psychoculturelle

L'objectif de la médiation psychoculturelle visait à aborder la santé mentale de manière non conventionnelle, en mobilisant l'art et la culture pour favoriser l'émancipation et le bien-être psychique.

a. Axe individuel

- Entretiens axés santé mentale : 28 jeunes ont effectué une demande liée à l'anxiété, la dépression ou des problèmes familiaux, générant 136 rendez-vous « psy ».

- Entretiens relatifs à la culture : 24 jeunes ont sollicité un accompagnement culturel (tickets Article 27, activités, projets CPAS), offrant un espace centré sur leurs intérêts et parfois débouchant sur une demande de suivi psychologique.

b. Axe collectif

Entre janvier et mai 2025, 41 jeunes différents ont bénéficié d' activités collectives.

- Comité Culturel Jeune
- Projet « Carte Blanche »
- Sortie au Théâtre des Tanneurs « Créons du lien en dehors des murs du CPAS ! »
- Festival « en Ville ! » au Cinéma Palace
- Sortie Comedy Club au Centre Culturel Bruegel

- Ateliers d'orientation (dernière année du secondaire) avec la conseillère en orientation de l'antenne 18-25

3. Conclusion et perspectives

Dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques, les politiques fédérales et régionales ont décidé de revoir les priorités budgétaires. C'est ainsi que lors du dernier quadrimestre 2024, le SPP Intégration sociale nous a annoncé sa volonté de recentrer ses financements sur les missions de base des CPAS et a supprimé les subventions ponctuelles thématiques comme le « Bien-être des jeunes » à partir de janvier 2025.

En pratique, nous avons progressivement dissolu le dispositif d'accompagnement en santé mentale entre janvier et octobre 2025.

Néanmoins, afin de toujours considérer la santé mentale dans l'accompagnement des bénéficiaires :

- Au niveau des intervenants de 1ère ligne, le Département de l'Action Sociale va intégrer les formations en santé mentale dans le programme de formations qu'il propose à ses agents. Cette offre se fera en collaboration avec PsyBru et est entièrement gratuite.
- 11 séances d'intervision par une psychologue, déjà en fonction au Département de l'Action Sociale, seront programmées en 2026 pour les travailleur.ses social.e.s en contact avec les jeunes de 18 à 25 ans.
- Une diffusion régulière de l'offre des services en santé mentale de la région bruxelloise, afin que les intervenants de 1ère ligne puissent orienter leurs bénéficiaires, en demande d'aide au niveau de leur santé mentale, vers le service le plus adéquat.
- La remise en place d'une formation interne de « sensibilisation à la santé mentale ».
- La diffusion, après une mise à jour, de « la boite à outils en santé mentale » qui avait été développée par le Département de l'Action Sociale pour les travailleurs sociaux.

F. Mado Nord

Portée par le CPAS de la Ville de Bruxelles avec l'appui du secteur de l'aide à la jeunesse et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette structure développe depuis 2019 une approche pluridisciplinaire visant à répondre aux problèmes multifactoriels des adolescents, notamment en mettant en réseau les différents services destinés aux jeunes. La Mado est un lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation s'adressant aux jeunes de 11 à 22 ans, à leur famille ainsi qu'aux professionnels gravitant autour de cette population.

Les actions proposées peuvent être individuelles ou collectives et peuvent concerner toutes problématiques ou thématiques liées à l'adolescence : relations familiales, scolarité, mal-être psychologique, emploi, formation, questions juridiques et administratives, difficultés financières, logement, vie affective et sexuelle, harcèlement, problématiques d'assuétudes, etc.

En collaboration avec les professionnels de terrain, la Mado Nord élabore des projets et se positionne comme un lieu ressource de réflexions et d'échanges de pratiques. Afin de faciliter l'accès aux jeunes et aux familles, le service y est gratuit et anonyme.

1. Modalités d'intervention

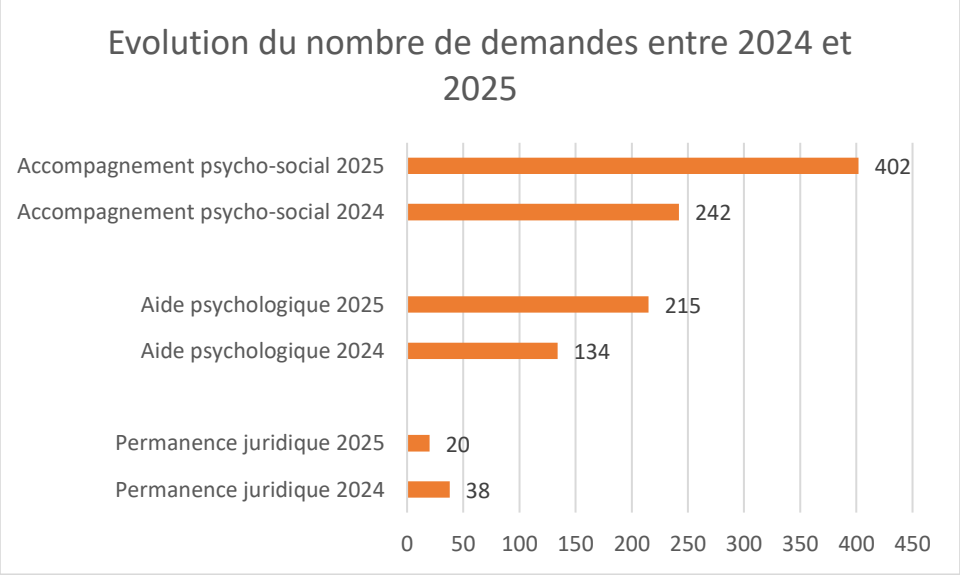
La Mado peut offrir une réponse centralisée, interdisciplinaire et globale aux difficultés par deux biais :

- En rassemblant les partenaires autour du jeune au sein de ses locaux
- En travaillant en complémentarité avec le paysage associatif

2. Axe individuel

En 2025, 637 demandes ont été enregistrées pour une intervention (+54% par rapport à 2024), soit de l'équipe de la Mado, soit des trois psychologues de première ligne (PPL) ou encore du juriste du bureau d'aide juridique.

Les 637 demandes ont été réalisés par 525 jeunes différents (+55% par rapport à 2024). Un jeune peut venir avec plusieurs demandes et nécessite l'intervention de plusieurs professionnels. *Par exemple : un jeune vient au départ pour une demande de mise en autonomie. Après l'intervention et l'analyse du travailleur social de la Mado, il est orienté avec son accord vers la consultation juridique.*



2.1 Les permanences psycho-sociales

Nous constatons une évolution de près de 40% des demandes d'accompagnement psychosocial par rapport à 2024.

En regard de l'année 2025, les problématiques rencontrées restent les mêmes :

- Les problématiques scolaires
- Les problématiques liées au logement
- Les problématiques d'insertion sociale et/ou professionnelle
- Les problématiques liées aux droits
- Les problématiques liées au contexte familial difficile
- Les problématiques liées à la surcharge administrative, à l''incompréhension des procédures ou liées au surendettement.

2.2 Les consultations psychologiques

Pour l'année 2025, 215 demandes ont été comptabilisées (+60% par rapport à 2024) soit plus d'1/3 des demandes d'accompagnement.

Le type de problématiques rencontrées sont les suivantes :

- Etats dépressifs et anxieux
- Décrochage scolaire
- Conflits intrafamiliaux
- Pensées suicidaires
- Harcèlement/Cyberharcèlement
- Troubles alimentaires (consécutifs aux états dépressifs ou anxieux)
- Estime de soi, connaissance de soi, confiance en soi, sentiment d'efficacité personnel
- Vie affective et sexuelle (orientation sexuelle et identité sexuelle/genre).

2.3 Les permanences juridiques

Pour l'année 2025, 20 demandes ont été comptabilisées, ce qui représente une baisse par rapport à 2024.

3. Axe collectif

L'une des missions de la Mado est de développer des initiatives collectives à l'attention des adolescents, de leurs proches et des professionnels impliqués dans les problématiques liées à l'adolescence

L'axe collectif tourne autour de quatre activités :

- Des groupes de parole de psychoéducation et de soutien (visée thérapeutique)
- Des ateliers de sensibilisation/ conférences/séances d'informations
- Des conférences/ des formations à destination des professionnels

- La diffusion de toutes les formes d'expressions culturelles des (et sur les) adolescents

Différentes actions ont été menées pour accompagner les jeunes et les professionnels, notamment des ateliers avec « Jeep » pour la recherche de jobs étudiants (100 participants), une présence à la « Cité des métiers » (106 jeunes), la participation à la fresque de la santé mentale avec « Nightline »(13 jeunes) et un atelier d'art-thérapie (8 jeunes).
En parallèle, des initiatives de formation et de soutien ont été proposées via Psybru, rassemblant 26 professionnels et 5 parents au total.

4. Conclusion et perspective 2026

La MADO Nord entend répondre aux enjeux actuels en développant des perspectives innovantes structurées autour de trois axes : accompagnement individuel, actions collectives et travail en réseau. Sa mission centrale reste l'accueil, l'écoute et la réorientation des jeunes vers les dispositifs adaptés, en s'appuyant sur un renforcement des partenariats locaux. L'objectif est de fluidifier les parcours, prévenir les ruptures et créer un écosystème cohérent grâce à une meilleure coordination entre acteurs (écoles, associations, maisons médicales), à la co-construction d'outils et à des échanges réguliers. De nouvelles initiatives visent également à améliorer l'attractivité du service et à optimiser l'efficacité des réorientations.

Par ailleurs, la MADO Nord renforce ses actions dans plusieurs domaines clés. La collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles est intensifiée pour faciliter l'accès aux aides sociales et améliorer l'accompagnement des jeunes. En santé mentale, l'offre est élargie via notamment des activités collectives et des partenariats. Dans le domaine scolaire, l'accent est mis sur la prévention du décrochage et la sensibilisation aux problématiques éducatives. Enfin, des initiatives en insertion socio-professionnelle sont développées, notamment à travers des ateliers d'orientation et de construction de projet, afin de mieux soutenir les jeunes dans leur parcours.